
The logo consists of a white square containing the text 'OFAJ' in the top row and 'DFJW' in the bottom row, both in a blue, sans-serif font.

OFAJ
DFJW

**Comment remplir
la liste des
justificatifs ?**

Qu'est-ce que la liste des justificatifs ?

La liste des justificatifs réunit **l'ensemble des montants engagés et obtenus à la réalisation du projet** (dépenses et recettes). La liste des justificatifs doit contenir les informations suivantes : la nature des dépenses et des recettes engagées, la date de la pièce, le bénéficiaire du paiement, la catégorie de dépense ou de recette ainsi que le montant en euros.

1	2	3	4	5	6	7
Nature des dépenses et des recettes engagées par la structure responsable	N° pièce	Date de la pièce date d'émission	Bénéficiaire du paiement destinataire du paiement effectué par la structure responsable du projet	Catégorie de dépenses éligibles (1) choisissez une option dans la liste déroulante	Dépenses en euros	Recettes en euros

Ce document est uniquement à fournir au décompte, pour les **projets de catégorie 2**. ([voir 3.4.2.2 des Directives](#))

La liste des justificatifs complète le plan de financement du formulaire de décompte, c'est-à-dire que les dépenses et les recettes indiquées sur la liste des justificatifs doivent correspondre de manière identique à celles indiquées sur le plan de financement du formulaire de décompte d'utilisation (voir p. 5 du décompte d'utilisation).

Les pièces justificatives pour les dépenses du projet font partie du dossier de décompte. Toutefois, nous vous demandons expressément de ne pas transmettre ces pièces justificatives à l'OFAJ au moment du décompte. Votre organisation doit respecter une obligation de conservation des pièces justificatives pour une durée de cinq ans : tous ces documents doivent pouvoir être mis à disposition de l'OFAJ à des fins de vérification. ([voir 3.5 des Directives](#))

Les dépenses liées au projet sont séparées en deux catégories : les dépenses éligibles et les dépenses inéligibles.

Les dépenses éligibles rassemblent tous les frais qui peuvent être couverts par une subvention de l'OFAJ (frais de voyage, frais de base, frais de projet, frais de soutien linguistique et frais pour projet hybride).

Les dépenses inéligibles rassemblent tous les frais qui ne peuvent pas être pris en charge par l'OFAJ : les frais non liés directement au projet, les dépenses d'investissement, etc.

Les recettes sont tous les financements tiers qui interviennent dans la réalisation du projet (subvention OFAJ, fonds publiques, etc.) ainsi que les contributions du porteur de projet ou des participantes et participants.

- 8 Inscrivez le montant de la dépense en euros. Pour des dépenses de même nature adressées aux mêmes bénéficiaires, il est possible d'additionner plusieurs pièces justificatives sur une même ligne. N'oubliez pas cependant d'indiquer la date d'émission et le numéro de chacune des pièces justificatives, comme par. ex. plusieurs tickets individuels pour des trajets avec les transports en commun.
- 9 Indiquez les dépenses non éligibles ici : choisissez la catégorie correspondante dans la liste déroulante et inscrivez son montant en euros dans la colonne n°6.
- 10 Le sous-total doit correspondre au sous-total des dépenses éligibles figurant dans le plan de financement du décompte d'utilisation.

Comment remplir la liste des justificatifs ? – Catégorie « Recettes »

Recettes (subvention demandée à l'OFAJ et autres contributions) voir liste déroulante			Financement tiers				
							- €
							- €
1			2			3	- €
							- €
							- €
TOTAL DÉPENSES ET RECETTES					0,00 €	0,00 €	
4 ÉQUILIBRE FINANCIER					0,00 €		0,00 €
(1) Dépenses éligibles au regard des Directives de l'OFAJ							
À titre d'information, merci d'indiquer le coût total du projet en spécifiant également les éventuelles dépenses et recettes de vos partenaires.							0,00 €
Correspondance avec l'OFAJ							
Commentaires et explications pour la bonne compréhension des éléments communiqués							
5							

- 1 Indiquez les recettes ici : choisissez la catégorie correspondante dans la liste déroulante. Indiquez entre autre la subvention demandée à l'OFAJ. Pour les centrales OFAJ : la subvention accordée pour frais d'administration ne doit pas figurer sur la liste des justificatifs.
- 2 Indiquez le libellé du financement tiers, par exemple : Subvention Erasmus +, Conseil régional, etc.
- 3 Saisissez le montant de la recette en euros. Pour la subvention OFAJ, ce montant doit correspondre au sous-total figurant sur le décompte d'utilisation. (Plan de financement, page 5)
- 4 L'équilibre financier assure que les dépenses et les recettes soient équilibrées. Pour que l'équilibre soit assuré, les montants doivent afficher 0€. S'il y a un déséquilibre entre les dépenses et les recettes, cette différence apparaîtra ici en rouge et devra être corrigée.
- 5 Ici vous pouvez ajouter tout commentaire utile au traitement administratif et financier de votre dossier.